

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Suite de la déclaration d'ALAC sur les révisions des règlements du groupe de liaison technique.

Introduction

Dev Anand Teelucksingh, membre d'ALAC appartenant au groupe régional d'organisations d'utilisateurs d'Internet de l'Amérique latine et des Caraïbes (LACRALO) et membre de l'équipe d'encadrement d'ALAC, a préparé une version préliminaire initiale de cette **déclaration** après avoir discuté la question au sein d'At-Large et sur les listes de diffusion.

Le 28 février 2014, cette déclaration a été postée sur « [l'espace de travail sur la suite de la déclaration d'At-Large concernant les révisions des règlements du groupe de liaison technique.](#) »

Le même jour, Olivier Crépin-Leblond, président d'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques, de lancer un appel à commentaires sur les recommandations à tous les membres d'At-Large par le biais de [la liste de diffusion d'annonces d'ALAC.](#)

Le 7 mars 2014, une version contenant les commentaires reçus a été publiée sur l'espace de travail susmentionné et le président d'ALAC a demandé au personnel de prévoir le vote de ratification par l'ALAC de la déclaration proposée.

Le 14 mars 2014, le personnel d'ALAC a confirmé que le résultat du vote en ligne a été l'approbation de la déclaration avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions. Vous pouvez consulter les résultats à l'adresse suivante : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=3702T55jcM95HUZWYCNPXaNN>.

Récapitulatif

1. ALAC répond à la résolution du conseil d'administration de l'ICANN concernant « [les révisions des règlements du groupe de liaison technique](#) » et les fondements [qui les accompagnent](#) datées du 7 février 2014. ALAC a présenté une déclaration sur les modifications proposées aux règlements concernant le [groupe de liaison technique](#) le 16 décembre 2013.
2. ALAC a deux inquiétudes : 1) la révocation du groupe de liaison technique (TLG) délégué au Comité de nomination (NomCom) ; et 2) les raisons de la suppression de postes de bénévoles pour économiser l'argent de l'ICANN.
3. Révoquer le TLG délégué au Comité de nomination (NomCom) affaiblit la couverture et ébranle l'intégration de la communauté Internet quant aux processus de gouvernance de l'ICANN. Avoir une personne chargée de l'expertise technique (comme le délégué du TLG) au sein du NomCom aide le NomCom à : 1) recruter des personnes avec une expertise technique pour des postes au sein de la structure de l'ICANN ; 2) évaluer l'expertise technique de candidats examinés par le NomCom pour des postes au sein de la structure de l'ICANN ; et 3) sélectionner les meilleurs candidats pour les postes au sein de la structure de l'ICANN.
4. ALAC est très déçu des raisons du conseil d'administration de l'ICANN qui invoque que la suppression du chargé de liaison du TLG au conseil d'administration de l'ICANN et du délégué du TLG pour le NomCom « prévoient d'avoir un impact financier positif sur l'ICANN0 » et « généreront des

économies au sein de l'ICANN ». Cela contredit les motifs donnés par le conseil d'administration de l'ICANN dans sa [résolution du 28 septembre 2013](#) qui déclarait, « cette action ne prévoit pas d'avoir un impact financier sur l'ICANN. » Cela dénigre les bénévoles, pas seulement ceux qui ont travaillé pour le TLG en tant que liaison avec le conseil d'administration ou en tant que délégués du NomCom, mais aussi les bénévoles multipartite (particulièrement ceux qui ne sont pas financés par les acteurs de l'industrie) au sein de l'ICANN.

Suite de la déclaration d'ALAC sur les révisions des règlements du groupe de liaison technique.

Le comité consultatif At-Large (ALAC) répond à la résolution du conseil d'administration de l'ICANN concernant « [les révisions des règlements du groupe de liaison technique](#) » et les fondements [qui les accompagnent](#) datées du 7 février 2014. ALAC a présenté une déclaration sur les modifications proposées aux règlements concernant le [groupe de liaison technique](#) le 16 décembre 2013.

ALAC a deux inquiétudes :

1) la suppression du groupe de liaison technique (TLG) délégué au Comité de nomination (NomCom).

Révoquer le TLG délégué au Comité de nomination (NomCom) affaiblit la couverture et ébranle l'intégration de la communauté Internet quant aux processus de gouvernance de l'ICANN.

Les raisons données par le conseil d'administration (« le conseil d'administration remarque que chacune des quatre organisations qui constituent le TLG sont déjà engagées dans les efforts actuels de diffusion des communautés. La suppression du délégué du TLG au NomCom n'empêche pas ces organisations de poursuivre ces efforts de diffusion. ») ne répondent pas aux objectifs du NomCom. Le NomCom est un comité indépendant chargé de sélectionner la majorité des membres du Conseil d'administration de l'ICANN et d'autres postes clés au sein du Comité consultatif de l'ICANN (AC) et des organisations de soutien (SO). Les membres du NomCom n'ont pas de responsabilité vis à vis des unités constitutives qui les ont nommés, mais doivent se conformer aux règlements de l'ICANN et aux procédures et règles établies par le NomCom.

Avoir une personne chargée de l'expertise technique (comme le délégué du TLG) au sein du NomCom aide le NomCom à :

- recruter des personnes avec une expertise technique pour des postes au sein de la structure de l'ICANN et pas seulement pour la diffusion de l'engagement au sein du développement des politiques publiques de l'ICANN.
- évaluer l'expertise technique de candidats examinés par le NomCom pour des postes au sein de la structure de l'ICANN
- sélectionner les meilleurs candidats pour les postes au sein de la structure de l'ICANN.

L'élément de diffusion au sein du NomCom repose sur le fait d'amener les gens à faire partie **DE** l'ICANN, et pas seulement à apporter des informations à propos de l'ICANN à des personnes qui n'en ont jamais entendu parlé avant.

L'ALAC ne peut trouver de motif(s) convaincant(s) pour réfuter ces bénéfices et déconseille donc la suppression du poste de délégué au TLG du NomCom.

2) les raisons de la suppression de postes de bénévoles pour économiser l'argent de l'ICANN.

ALAC est très déçu des motifs du conseil d'administration de l'ICANN quant à la suppression du chargé de liaison du TLG au conseil d'administration de l'ICANN et le délégué du TLG pour le NomCom « prévoyant d'avoir un impact financier positif sur l'ICANN0 » et « qui génèrera des économies au sein de l'ICANN ».

C'est la première fois que ce motif est introduit et il contredit les raisons données par le conseil d'administration de l'ICANN dans sa [résolution du conseil d'administration du 28 septembre 2013](#) qui déclarait, « Cette action ne prévoit pas d'avoir un impact financier sur l'ICANN. »

Cela dénigre les bénévoles, pas seulement ceux qui ont travaillé pour le TLG en tant que liaison avec le conseil d'administration ou en tant que délégués du NomCom, mais aussi les bénévoles multipartite (particulièrement ceux qui ne sont pas financés par les acteurs de l'industrie) au sein de l'ICANN. Un tel dénigrement des efforts des bénévoles qui donnent de l'énergie et du temps aux politiques de l'ICANN qui travaillent loin de leur travail et de leur famille ne dresse pas un tableau positif de l'ICANN, en particulier lorsqu'on connaît les efforts déployés par l'ICANN quant à sa collaboration avec la communauté mondiale d'Internet impliquée dans les questions de gouvernance d'Internet.

Ceci est contre-intuitif pour l'ICANN, une organisation qui compte sur la bonne volonté de ses bénévoles dans la participation au modèle multipartite de l'ICANN, d'avancer une telle déclaration.